

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : L'Oasis

Date : 07 juin 2014

Nombre de signalements de violence : 0

Nombre de signalements d'intimidation : 3

Nombre de plaintes : 0

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2013-2014

| Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir) | Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité) |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une surveillance constante auprès des élèves; • S'assurer de mettre en place des stratégies de gestion de situations d'urgence ou de crise; • Veiller au climat relationnel; • Prioriser l'accueil et le soutien aux élèves; • Prévoir la participation des élèves à la vie de l'école; • Assurer une bonne gestion des conduites violentes et des conflits; • Assurer la collaboration entre les adultes de l'école et l'acceptation du partage des tâches disciplinaires; • Soutenir la gestion de classe; • Appliquer un système disciplinaire clair et cohérent; • Favoriser l'implication et la collaboration des parents; • Favoriser l'implication et la collaboration avec les partenaires et la communauté; • Instaurer des pratiques de gestion qui tiennent compte de la pyramide à trois niveaux. | <ul style="list-style-type: none"> • Implanter « Vers le Pacifique » dans l'école; • Mettre en place dans chaque classe, le conseil de coopération (via le conseil étudiant); • Faire la présentation du projet «Jusqu'au Bout » au personnel de l'école en début de chaque année; <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un comité de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école; • Adopter une thématique préventive sectorielle « Je cultive mes passions » pour 2013-14; • Maintenir la plateforme de concertation secteur des éducateurs spécialisés et la formation de ceux-ci; • Former le personnel afin d'arriver à une compréhension commune de la violence et l'intimidation et outiller celui-ci à intervenir efficacement; • Mettre en place des activités d'information et de sensibilisation auprès des élèves (ex : mois de la non-violence); • Mettre en place un mécanisme de régulation avec les partenaires tant au niveau de la prévention et de l'intervention. |



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention : oui /non pourquoi?

Tout a été fait : le comité de lutte a été actif par le biais du service « Jusqu'au Bout » durant toute l'année dans la prévention, l'intervention et la postvention. Le projet sectoriel « Je cultive mes passions » nous a permis d'agir directement sur les facteurs de protection et de développer les bases de l'approche orientante. L'association avec les partenaires sociaux et de la communauté nous permet de maintenir une approche systémique en rejoignant davantage les parents.

Les modalités de signalement et de consignation : oui/non pourquoi?

Les modalités privilégiées ont permis d'assurer la rigueur indispensable à l'évaluation des situations et à rendre compte à tous les intervenants de l'évolution d'un dossier.

Les mesures éducatives et de sanction : oui/non pourquoi?

L'application des trois niveaux d'intervention a contribué à assurer la cohérence de nos actions selon une gradation et le niveau de gravité de l'acte. De plus, cette façon de faire assure un niveau d'équité dans les sanctions rétribuées, ce qui permet aux parents de ne pas remettre en cause les décisions, celles-ci n'étant plus aléatoires.

Les mesures de soutien : oui/non pourquoi?

L'une des missions de l'école étant de socialiser l'enfant, il est clair qu'il est important de travailler dans la perspective d'aider l'élève à corriger le tir et de l'accompagner dans sa démarche. Notre service « jusqu'au Bout » assure ce suivi par du renforcement positif du comportement attendu en utilisant des environnements diversifiés et des adultes signifiants pour atteindre la motivation de l'élève à changer et intervenir sur son système de valeur.

Les difficultés rencontrées :

L'école l'Oasis possède un indice de défavorisation de 10. C'est donc dire que les facteurs de comorbidité sont très présents chez notre clientèle et que pour changer un comportement chez l'enfant il faut donc nécessairement travailler avec la famille.

Les éléments facilitants :

Le travail parental est chose entreprise à l'école l'Oasis, ce qui exige beaucoup de temps, d'énergie et de croyances de la part de l'équipe-école. La rigueur que suggère le plan de lutte, nous a été très vite utile pour évaluer notre démarche et en mesurer l'impact.



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

L'impact des actions mises en place

| Chez le personnel | Chez les élèves | Dans nos relations avec les parents | Dans nos relations avec les partenaires |
|---|--|---|--|
| (Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves) La prise de conscience collective du phénomène de la violence et de l'intimidation, trop souvent méconnu et interprété. | (Notamment les relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel) Le sentiment que le personnel est sensible à leurs besoins et le sentiment de sécurité qui en découle. | Des parents mieux informés, qui connaissent davantage leurs droits et qui sont en mesure de comprendre le sens au traitement des interventions. | Des partenaires qui assurent des suivis auprès des familles de notre clientèle en fonction de leur mandat et expertise respectifs. |

Recommandations

Poursuite intégrale du plan de lutte an 2, volet école et volet secteur. Eu égard au volet secteur, dans le cadre du projet de prévention « Je cultive mes passions », un arrimage est prévu avec le secondaire dans la perspective du développement de l'approche orientante et plus particulièrement du passage primaire/secondaire.

L'évaluation du plan de lutte de l'école _____ l'Oasis _____ a été approuvée par le Conseil d'Établissement le _____ 19 juin 2014 _____ 2014. No de résolution : _____ 052/2014/03 _____